

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Cité Internationale 44 quai Charles de
Gaulle CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Association
25 rue Saint Antoine
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

1.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 14 février 2025 à Lyon

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International
Luc WILLIAMSON



- BILAN ACTIF ASSOCIATION -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1	
	Brut	Amort. et Prov.	Net		
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires	62 759	48 969	13 790	21 670	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	12 595	7 362	5 233	9 431	
Autres immobilisations corporelles	85 631	69 520	16 111	27 221	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	1 520		1 520	1 520	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	11 977		11 977	11 977	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	174 481	125 851	48 630	71 819	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	892		892	4 786	
Créances					
Clients et comptes rattachés	3 000		3 000	2 656	
Créances reçues par leg ou donations					
Autres créances	48 740		48 740	356 478	
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 601 302		1 601 302	1 195 412	
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	283 696		283 696	388 355	
Frais d'émissions d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 937 630		1 937 630	1 947 686	
TOTAL ACTIF	2 112 111	125 851	1 986 260	2 019 505	

- BILAN PASSIF ASSOCIATION -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise	53 804	218 141
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise	53 804	218 141
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	218 141	567 684
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-164 338	-349 542
Situation Nette (sous-total)	53 804	218 141
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	53 804	218 141
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	53 804	218 141
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	130 000	
TOTAL PROVISIONS	130 000	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 213	205 013
Dettes fiscales et sociales	131 646	28 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		5 004
Autres dettes	444 348	341 301
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 173 250	1 091 269
TOTAL DETTES	1 932 456	1 671 364
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 986 260	2 019 505

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	8 333	10 069
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 652 900	1 967 256
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	465 951	729 902
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 359 055	2 308 102
Total des produits d'exploitation (I)	4 486 239	5 015 329
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	3 092 528	4 035 126
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	54 469	39 529
Salaires et traitements	810 179	684 957
Charges sociales	219 989	182 197
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 851	29 801
Dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	460 255	379 662
Total des charges d'exploitations (II)	4 669 272	5 351 273
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-183 032	-335 943
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	19 761	3 957
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		948
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	19 761	4 905

FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 986 260€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -164 338€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations :

Description de l'objet social :

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est issue du Comité National de Taekwondo (CNT), lui-même issu du Comité d'Organisation de Taekwondo, commission créée lors de la fusion de la Fédération Française de Taekwondo avec la Fédération Française de Karaté Taekwondo et Arts Martiaux Affinitaires survenue en 1984, auquel il succède.

L'association a pour objet la pratique du taekwondo et des disciplines associées. Son siège social situé au : 25, rue Saint Antoine à Lyon 3^e a été transféré depuis le 18 décembre 2023 au 11, rue Saint Maximin 69003 - Lyon. Elle a été déclarée, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, à la préfecture de Lyon.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le 3 mai 2023, la Fédération a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Lyon, entraînant l'annulation de l'élection du 19 décembre 2020. Le 18 juillet 2023, un Administrateur judiciaire a été désigné pour assurer le bon fonctionnement administratif, avec le soutien du Président élu, M. Hassane SADOK, technicien. À la suite du processus électoral lors de l'assemblée générale du 16 juin 2024, l'Administration judiciaire a mis fin à l'élection du Président. M. Hassane SADOK a ainsi été élu Président de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.

Les moyens mis en œuvre & Evènements significatifs de l'exercice :

Malgré les perturbations liées aux différentes élections successives juridiques qui ont impacté l'activité fédérale, nos athlètes ont brillamment performé lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en décrochant une médaille d'Or historique pour notre discipline depuis la création de la FFTDA, ainsi que deux médailles en bronze et une médaille d'argent historique pour le Paralympique.

Cet événement exceptionnel nous a permis d'obtenir de l'Agence Nationale du Sport un versement à notre Fédération d'une subvention d'Etat d'un montant de 140 000€.

Cette aide a été attribuée pour souligner l'engagement et les performances de nos athlètes ainsi que des membres de notre staff, elle a été répartie sous forme de salaires.

La Fédération a provisionné une somme de 80 000 € sur ses fonds propres au cours des excises précédent afin de récompenser ses athlètes s'étant distingué lors de cet événement.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif post clôture n'a été relevé

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, et notamment les règlements suivants :

- Décret comptable du 29/11/1983
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement
- ANC 2018-06 du 23 novembre 2015 modifié par le règlement ANC 2019-04 et 2020-08
- ANC 2018-02 entré en vigueur sur l'exercice 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisations corporelles :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent un potentiel de services profitant à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La Fédération a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel sportif	3 à 5 ans
- Installations générales	2 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

Immobilisations financières :

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-6 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Au titre des Jeux Olympiques de 2024 et en lien avec la décision du comité directeur d'octroyer des primes lors de l'obtention de médailles (40 000 € pour une médaille d'or, 20 000 € pour une médaille d'argent et 10 000 € pour une médaille de bronze), la Fédération a comptabilisé une provision d'un montant de 80 000 € à fin décembre 2021. Cette provision est maintenue au 31 décembre 2024.

Reconnaissance des produits :

La subvention du Ministère des sports est attribuée pour une année civile.

La subvention du Ministère des sports 2024 a été comptabilisée en globalité sur l'exercice 2024.

Les cotisations clubs et licenciés sont rattachées à la saison sportive et doivent être réparties sur la période concernée.

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour un montant de 1 173 250€ au titre de la saison sportive 2024/2025.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires:

La continuité d'exploitation n'est pas compromise

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	62 759					62 759
Total Immobilisations Incorporelles (I)	62 759	-	-	-	-	62 759
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	23 655				11 060	12 595
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 004					5 004
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 475		9 728		21 575	80 627
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	121 133	-	9 728	-	32 635	98 226
Participations	1 520					1 520
Créances rattachées à des Participations	-					-
Autres Titres Immobilisés	-					-
Prêts et autres immobilisations financières	11 977		8 310			11 977
Total Immobilisations Financières (III)	13 497	-	8 310	-		13 497
Total Général (I + II+III)	197 389	-	18 038	-	32 635	174 481

Amortissement de l'actif Immobilisé

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	-41 089	7 880		-48 969
Total Immobilisations Incorporelles (I)	41 089	7 880	-	48 969
Terrain	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	14 224	4 198	11 060	7 362
Installations générales, agencements, aménagements divers	50	1 668		1 718
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 207	19 553	21 959	67 802
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	-84 481	25 419	33 119	-76 882
Total Général (I + II)	125 570	33 299	33 019	125 851

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	11 977	11 977	
Créances clients et comptes rattachés	3 000	3 000	
Autres	19 615	19 615	
Charges constatées d'avance	283 696	283 696	
Totaux	279 058	279 059	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Provisions

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	-			-
Pour Charges	-130 000		130 000	-
Total	-130 000		130 000	-

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-			-
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	-130 000		130 000	-
Total	-130 000		130 000	-

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-						-
Provisions pour charges	-130 000			130 000			-
Total	-130 000		-	130 000			-

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	183 213	183 213	
Dettes fiscales et sociales	131 646	131 646	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	
Autres Dettes	444 348	444 348	
Produits constatés d'avance	1 173 250	1 173 250	
Total	1 932 457	1 932 457	-
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Engagements financiers et autres informations :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - SCI le Matin Calme (31/12/2024)	1 130 763	99 %	6 201
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Informations complémentaires :

Produits et charges exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits Exceptionnels sur Opération en capital		
Reprise pour provisions pour risques et charges		
Total produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18 504
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	1 066	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	1 066	18 503
Résultat exceptionnel	-1 066	-18 504

Recettes fédérales :

Nature	Exercice	Exercice N-1	Variation	%
Licences et cotisations clubs	2 025 406	1 943 198	82 208	4,2%
Séminaires et formations cadres	62 885	61 231	1 654	2,7%
Ventes passeports sportifs	99 351	114 180	-14 829	-13,0%
Grades et homologations	118 580	93 611	24 969	26,7%
Ventes diverses	7 673	21 065	-13 392	-63,6%
Compétitions et entrées spectateurs	45 160	74 816	-29 656	-39,6%
Sponsoring	0	0	0	100,0%
TOTAUX	2 359 055	2 308 102	50 953	2,2%

Ventilation de la subvention MJS :

Financements	Montants	Part imputée sur l'exercice	Part reportée sur l'exercice suivant
Convention d'objectif 2024	1 592 400	1 592 400	
convention d'objectif 2023 reporté en 2024			
Total MJS	1 592 400	1 592 400	0
Subventions/Manifestations	60 500	60 500	0
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 652 900	1 652 900	0

Effectif moyen :

Effectif moyen en ETP	Salariés	Mis à disposition
Personnel administratif	5	
Personnel technique	9	12
TOTAL	14	12

Engagement en matière de pensions et retraites :

(PCG Art. 832-13)

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements sont évalués en application de la recommandation n° 2013-02

La méthode retenue par l'association est la méthode « simplifiée »

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans (62 ans pour les cadres)
- turn over 1%
- taux d'actualisation 3,31% (inflation comprise)
- table de mortalité TV88/90

Méthode de calcul retenue : rétrospective prorata temporis.

L'engagement de 95 045 € correspond à la valeur actuelle probable des indemnités à verser.

Le montant de la dette actuarielle est de 60 841 €.

Cette étude concerne les collèges "CADRES" et "NON CADRES" possédant des Contrats à durée indéterminée.

Indemnité de départ à la retraite

	Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	60 ans ou plus	Moins de 6 ans	48 851
Engagement Retraite	55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 566
	50 à 54 ans	11 à 15 ans	0
	45 à 49 ans	16 à 20 ans	27 225
	40 à 44 ans	21 à 25 ans	0
	35 à 39 ans	26 à 30 ans	6 647
	30 à 34 ans	31 à 35 ans	7 756
	Moins de 34 ans	Plus de 35 ans	0
Engagement total			95 045